



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tuberculose

Question écrite n° 121773

Texte de la question

M. Michel Raison attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la politique vaccinale contre la tuberculose. Sous la présidence de la Société française de santé publique, la commission d'audition publique sur la vaccination BCG, composée de dix-neuf membres d'horizons divers, a émis des recommandations en faveur de la suppression de l'obligation vaccinale. Elle préconise notamment de cibler les vaccinations selon les niveaux de risques d'exposition de la population au bacille de Koch. En Guyane, par exemple, l'obligation de vaccination serait maintenue. Le directeur général de la santé a d'ailleurs saisi le Conseil supérieur d'hygiène publique de France (CSHPF) afin qu'il lui indique les modalités de mise en oeuvre des nouvelles recommandations issues du travail de la commission d'audition publique sur la vaccination BCG. De son côté, le ministère a fait savoir qu'il intégrerait les recommandations du CSHPF dans la stratégie d'actions prioritaires contre la tuberculose. Aussi il souhaiterait connaître les conclusions du CSHPF et les grands axes de la stratégie de lutte contre la tuberculose qui doit être publiée au cours du premier trimestre de 2007.

Données clés

Auteur : [M. Michel Raison](#)

Circonscription : Haute-Saône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121773

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3504